

Dépôt : François Bausch

Luxembourg, le 10 juillet 2024

Pl 7642

3

MOTION

relative au plafonnement des loyers

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- la difficulté pour une part croissante de la population d'accéder à un logement sur le marché locatif privé face aux prix élevés sur ce marché par rapport au revenu disponible des ménages ;
- la croissance des prix sur le marché locatif privé ;
- les effets néfastes du manque de logements locatifs abordables sur le taux de risque de pauvreté, le logement constituant pour beaucoup de ménages à revenus faibles ou moyens une dépense lourde ;
- les effets néfastes du manque de logements abordables sur la compétitivité de notre économie ;
- l'inadéquation prouvée du mécanisme de plafond des loyers actuellement en vigueur de par la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation pour endiguer la croissance accrue des loyers au cours des dernières années ;
- la décision du Gouvernement de supprimer du projet de loi N°7642 le volet relatif à la réforme du plafond des loyers actuellement en vigueur,

invite le Gouvernement

- à proposer une réforme du régime actuel de plafond des loyers ayant comme but de protéger les locataires en endiguant la croissance continue des loyers sur le marché locatif privé et à déposer le projet de loi respectif à la Chambre des Député.e.s au plus tard le 30 juin 2025.

François Bausch

David Wagner

Marc Goergen